Chronique

LA SAXE GALANTE

Dresde, octobre 1933.

Quand le roi Auguste II ne serait aux yeux des Français que l'arrière-grand-père de George Sand, ce leur serait une raison de garder sa mémoire. Mais il a eu un règne aussi malheureux par la politique qu'il est éclatant par les arts. Je viens de voir l'exposition que la ville de Dresde a faite de ses souvenirs. On en sort ébloui. C'est un voyage magique dans une cour du dix-huitième siècle, fastueuse et artiste, où se croisaient les influences de l'Italie et de la France.

Il nous reçoit lui-même, dans une des immenses salles du palais. La statue, ou le mannequin qui le représente, a pour son visage un masque peint, fait d'après une empreinte. Les larges yeux, les sourcils épais, le menton puissamment jeté en avant, les joues charnues, l'arc de la bouche épaisse, le nez concave et fort, sont encadrés par la perruque noire, entre la couronne et le hausse-col. Il a les épaules hautes et l'air apoplectique. Il se tient debout, tenant le glaive d'une main, et le globe de l'autre. La statue a été faite après le couronnement à Cracovie. Elle porte la lourde cuirasse de la guerre contre les Turcs, les bottes à la romaine, lacées, en étoffe d'argent, et l'énorme manteau de velours rouge brodé de palmes et bordé d'hermine.

Voilà l'homme. Qui était-il ? Comme il a été élu roi de Pologne en 1697, nous l'appelons Auguste II. Mais en Saxe, il est l'électeur Frédéric-Auguste Ier. Et surtout il est, seul prince ainsi surnommé, Auguste le Fort. Il tordait les assiettes d'argent comme des serviettes. En 1716, il a maintenu un ours en lui tenant la langue. Il approchait alors de la cinquantaine. On garde un fer à cheval qu'il a brisé de ses mains, le 15 février 1911. Il aurait tenu à bout de bras, dans l'ouverture d'une fenêtre, un homme qui sonnait de la trompette. Mais c'est peut-être là une légende.

Comme leurs voisins de Berlin, les maîtres de la Saxe se succèdent selon une espèce de rythme. Jean-Georges Ier voit les malheurs de la guerre de Trente ans, et Jean-Georges II la renaissance du pays. « Il gouverna en paix, écrit son petit-fils dans un allemand sauvage. Tous les plaisirs fleurirent sous son règne et il avait la plus belle cour qu'ait eue un roi de son temps. » Les Saxonnes étaient célèbres pour leur beauté et leur agrément, et la noblesse, qui envoyait ses fils à la cour, voyait sans déplaisir les princes amoureux de ses filles. Cette tradition ne sera pas perdue. Après ce règne pacifique, Jean-Georges III, l'un des libérateurs de Vienne, est au contraire le « Mars saxon ». Mêmes variations de l'esprit religieux. Au début du siècle, le luthérianisme régnait avec tant d'intransigeance, que le chancelier Crell, suspect de calvinisme caché, eut la tête tranchée. Jean-George II fut encore un luthérien zélé, qui s'inclinait sous les rudes discours des pasteurs. Jean-Georges III, faisant campagne sur le Rhin et malade à Francfort, fit appeler un pasteur. Il se trouva que celui-ci fut justement le fameux Spener, le fondateur du piétisme. Ses discours plurent et, en 1686, il fut nommé à Dresde. Mais quand il se mêla de reprocher à l'électeur son ivrognerie, celui-ci devint furieux, et Spener dut aller exercer son ministère à Berlin. Dans sa colère, Jean-Georges III déclarait qu'il aimerait mieux se faire catholique. Son fils allait exaucer ce vœu.

Le 12 septembre 1691, juste huit ans après qu'il avait délivré Vienne, le Mars saxon mourut d'une fièvre chaude, à moins de quarante-cinq ans. Il laissait deux fils, Jean-Georges et Frédéric-Auguste. Les deux jeunes gens étaient sans cesse en querelle, au point de mettre l'épée à la main. L'aîné, au dire du cadet, ne pouvait supporter les avantages que la nature avait donnés à celui-ci : *und dieweil die natur dem ingern mehr Forteil von dehm elteren geben, wahr er schallus.* Ce qui veut dire, sous le déguisement d'une orthographe vraiment princière, qu'il était jaloux. Une anecdote les peint. Conduits à la foire de Leipzig, l'aîné voulut des livres, et le cadet des armes.

L'aîné régna à la mort du père, sous le nom de Jean-Georges IV. Il était mélancolique et irritable. Le cadet, notre Frédéric-Auguste, avait la belle humeur des forts tempéraments. Il ne rêvait que combats et gloire chevaleresque. Il avait l'âme d'un héros de roman et les femmes l'aimaient. Il avait eu tout jeune une âme damnée, le page Beichling, qui lui avait fait perdre à la fois, au dire de son précepteur, la crainte de Dieu et le goût des études. Le prince, à seize ans, s'éprit d'une dame d'honneur de sa tante. Beichling portait les lettres à la belle, qui s'appelait Marie-Elisabeth de Brockdorf. L'électrice, indignée, renvoya le page; mais l'électeur, en père indulgent aux frasques de son fils, lui rendit cet ultime serviteur. Il en ajouta même un autre, en encourageant le propre beau-frère de Marie-Elisabeth, Henri de Güntherode, à servir de courtier entre les deux amants.

L'année qui avait suivi cet exploit, c'est-à-dire en 1687, on avait envoyé Frédéric-Auguste avec son précepteur et une petite suite faire ce qu'on appelait le *cavaliers tour*, c'est-à-dire un voyage de cour en cour. Un livre, paru après la mort de Frédéric-Auguste *la Saxe galante* (à Amsterdam, aux dépens de la compagnie), raconte à sa façon le voyage du jeune prince. Son frère, l'électeur Jean-Georges IV aurait été jaloux des soins qu'il rendait à l'électrice. Cette belle princesse était délaissée par son époux, qui lui préférait Mlle de Neitsch, comtesse de Rochlitz. L'empire de cette indigne maîtresse était si absolu qu'on l'a accusée d'employer des moyens surnaturels. Il me semble que les naturels suffisent. Elle y comptait la calomnie. Elle accusa Frédéric-Auguste d'une intelligence secrète avec sa belle-sœur. L'électeur furieux aurait tué sa femme si son frère ne l'eût maîtrisé. Mais après cet éclat, Frédéric-Auguste n'avait plus qu'à partir. Sous le nom de comte de Misnie, il vit les cours allemandes, la Hollande, l'Angleterre, la France, et arriva en Espagne.

Le roi Charles II donnait à sa nouvelle épouse, Marie-Anne de Neubourg (la reine de *Ruy Blas*) une course de taureaux sur la Plaza Mayor. Le prince saxon se présenta à la barrière, et donna à un taureau un si furieux coup de coutelas sur la nuque qu'il le décapita. L'aventure, qui est authentique, est restée fameuse. On montre à Moritzburg une tenture en plumes d'oiseaux, donnée au prince par les souverains après cet exploit. Mais ce n'est point là ce que raconte *la Saxe galante*. Le prince, ayant levé son incognito, fut introduit le soir même chez la reine, par la comtesse de Berlips, sa favorite, qu'elle avait amenée d'Allemagne — la Casilda de Victor Hugo. La reine était debout, adossée à une table sous un dais. Elle avait à sa droite la camerera mayor, duchesse de Fernandine, et à sa gauche les dames du palais. Elle tendit au prince une main qu'il baisa d'une manière si respectueuse que cette princesse, qui avait été charmée de son adresse et de son courage, le fut aussi de sa politesse : « Ah ! disait-elle avec admiration à Mme de Berlips, quelle différence de nos princes à ces gens-ci ! » — Ces gens-ci, c'était le roi, qui était petit, malade et chagrin.

Les dames du palais, dès le premier moment, étaient toutes folles de l'étranger. Il en avait remarqué une, la marquise de Manzera, qui était justement la fille de la camerera mayor. Il avait eu le plaisir de voir que sous son regard, elle baissait les yeux en rougissant. Cependant la reine, « qui était jeune et bien faite et qui aimait les plaisirs, porta le roi à donner un bal », qu'elle ouvrit avec le prince de Saxe. En la ramenant, il lui demanda qui il devait maintenant inviter. « Invitez la plus belle », dit la reine. Il alla droit à la marquise de Manzera. Elle dansa avec tant de grâce que le prince, oubliant en quel lieu il était, apostropha le ciel. « Grand Dieu, s'écria-t-il, est-il possible que vous ayez pu réunir tant de grâces à tant de beauté ? » Ces mots furent malheureusement entendus du mari jaloux, qui fit incontinent défense à sa femme de parler davantage. Elle obéit, et alla reprendre sa place entre les dames du palais.

Le prince, pour arriver à elle, employa les moyens classiques d'une intrigue espagnole. Un récollet italien, le frère Stephano, entra en pourparlers avec une femme de chambre entremetteuse, nommée Lora. L'amoureux déguisé d'une perruque blonde vit Lora dans les jardins royaux, au bord du Manzanarès, et promit de faire sa fortune. La marquise se défendit, héroïquement. Elle refusa de voir le prince, tout en avouant qu'elle aimait, puis accepta de lire une lettre, puis y répondit, et enfin donna dans sa chambre un rendez-vous d'un quart d'heure, qui dura trois heures.

Une maladie de M. de Manzera favorisa d'abord les amants, et ensuite les perdit. Comme il avait des insomnies, et qu'il se promenait, il vit un homme guidé par Lora, et ne douta point qu'il fût l'amant de sa femme. Il aposta des assassins. Le prince en dépêcha un d'un coup de pistolet. M. de Fitztuhm, qui l'accompagnait, l'aida à se dégager. Deux morts et un blessé furent recueillis par la police. Quand M. de Manzera sut que le prince lui avait échappé, il entra en fureur. Mais il lui restait une victime. Il entra chez sa femme avec un poignard et un gobelet plein de poison, et, après avoir tué sur-le-champ Lora, il donna à la marquise à choisir. Elle vida le gobelet. Ses gens la trouvèrent agonisante. En vain sa mère fit-elle appeler les médecins. Elle refusa tous les antidotes. Le marquis mourut après elle, et le roi étouffa le scandale d'une action judiciaire. Quant au prince, il se rendit en Italie, où il fut distrait par d'autres aventures.

Qu'on ne croie pas un mot de cette histoire trop espagnole. Tout la contredit, et d'abord les dates. Jean-Georges n'était pas encore électeur quand son frère partit en voyage. Pourtant, un détail est vrai. Il est parfaitement exact qu'un jour, beaucoup plus tard, le 24 février 1694, Frédéric-Auguste arrêta son frère qui, l'épée à la main, voulait tuer sa propre femme. Mais il n'y avait pas de jalousie là-dedans. La femme légitime faisait une scène, parce que son mari avait donné à la comtesse de Rochlitz le domaine de Pillnitz. Le différend fut dénoué par un hasard tragique. La maîtresse mourut de la petite vérole le 4 avril. Jean-Georges, fou de désespoir, embrassa le cadavre et mourut le 27.

Voilà donc Frédéric-Auguste électeur de Saxe. Il allait juste avoir vingt-quatre ans. « Le pays se réjouit de me voir à la place de mon frère, écrira-t-il onze ans plus tard, parce qu'il me savait d'humeur plus douce. Je n'avais fait depuis ma dix-huitième année que des études militaires. Je n'avais pas la plus petite connaissance des affaires. Mon unique désir était la gloire militaire. » Brave comme un chevalier errant, il n'était pas grand stratège. Le calcul, la ténacité, le coup d'œil lui manquaient. Il avait de l'énergie, mais plutôt dans les desseins que dans leur accomplissement. Impétueux, mais divers, conscient de sa grandeur, avide de succès, il était né avec le goût des arts et l'esprit de magnificence. Le *cavaliers tour*, qui avait duré trois ans, l'avait fortement marqué. Il avait vu la splendeur de Versailles, le cérémonial de Madrid, et respiré l'atmosphère heureuse des villes italiennes. Il rêvait de palais, de fêtes magnifiques, entouré de courtisans et protecteur des arts.

Un cortège imposant de maîtresses l'accompagne dans l'histoire. Onze jours après la naissance d'un héritier légitime, fils de la triste et pieuse Eberhardine de Brandebourg-Bayreuth, le destin lui donnait un bâtard dont la gloire dépassera la sienne, le fils d'Aurore de Kœnigsmark, le futur maréchal de Saxe. Aurore a régné sur le prince près de dix ans, et elle a fini abbesse de Quedlinbourg, entourée d'honneurs. La princesse Lubomirska lui a succédé; quand elle lui eut donné un fils, qui fut le chevalier de Saxe, le roi la fit princesse de Teschen, puis duchesse de Wurtemberg. D'une petite Française de Varsovie, il a eu une fille, la comtesse Orzelska, dont on nous montre un charmant portrait par la Rosalba, visage irrégulier, plein de grâce, de feu et d'esprit. D'une Turque, Fatima, prise à la guerre, il a le maréchal Rutowski. Il est d'ailleurs excellent pour ses enfants naturels. Quand, en 1728, il marie une fille de la célèbre comtesse Cosel, ce père de cinquante-huit ans assemble autour de lui une couronne de huit bâtards.

La vie fastueuse qu'il rêvait, il l'a eue. Sa capitale a doublé sous son règne. Il y a construit l'étonnant Zwingler. Il a assemblé les plus belles collections : tableaux, pierres, livres, instruments, gravures antiques. On lui doit la floraison de deux arts : l'orfèvrerie avec Dinglinger, la porcelaine avec Bœttger. C'est en 1730, à Dresde, en voyant l'opéra élevé par Auguste II, que le futur Frédéric II s'est promis d'élever un opéra à Berlin. Il a son peintre, Louis Silvestre. Et l'exposition de Dresde donne aujourd'hui le sentiment de cette splendeur. Ses armes, ses vêtements de cour tissés à Lyon, en drap d'or brodé d'argent, ses portraits, sa chambre avec les quatre moments du jour et l'aurore au centre, sa vaisselle d'or, ses porcelaines, ses laques chinoises, les dessins de théâtre d'Alessandro Mauro, l'admirable atlas dessiné à la main pour le roi, la tente turque toute brodée qui servait de salle à manger à la grande parade militaire de 1730, les plans de ville, les animaux de Meissan et les porcelaines chinoises, tout donne l'impression d'une immense et magnifique fête galante.

HENRY BIDOU.

NOUVELLES DU JOUR

Échange de télégrammes entre MM. Daladier et MacDonald

A la suite de l'accident survenu dimanche dernier, dans les circonstances que nous avons exposées, à un avion anglais qui revenait de la cérémonie d'Allonne, M. Daladier a adressé à M. MacDonald le télégramme suivant :

J'apprends avec une vive émotion le terrible accident survenu hier au retour d'Allonne où nos deux nations avaient communié dans un même et douloureux souvenir.

Je vous adresse le témoignage de ma sympathie personnelle et de celle du pays tout entier.

DALADIER.

M. MacDonald a répondu en ces termes :

J'apprécie profondément votre télégramme de condoléances au sujet de la tragédie qui a suivi l'émouvante et inoubliable cérémonie d'hier, et je suis très touché par ce nouveau témoignage de la sympathie de votre pays.

J. RAMSAY MACDONALD.

Au ministère des finances

M. Georges Bonnet, ministre des finances, a reçu hier M. Jaspar, ministre des finances de Belgique, ancien président du conseil.

La santé de M. Edouard Herriot

L'état de santé de M. Edouard Herriot étant stationnaire, aucun bulletin de santé n'a été publié hier soir. La fièvre persiste.

Un discours de M. Joseph Caillaux

M. Caillaux — nous l'avons indiqué hier, aux Dernières nouvelles — a prononcé un discours à la fin de la manifestation qu'il a présidée à Couesmes.

La crise actuelle, a dit l'ancien président du conseil, a été non seulement engendrée par la guerre, mais aussi par la faute des hommes pendant l'après-guerre. Tous nous avons à nous frapper la poitrine parce que, à divers moments, nous nous sommes trompés.

En tête de nos préoccupations actuelles, il nous faut placer le problème de la paix. On ne peut croire pourtant qu'à quinze ans de distance de la grande tourmente il y ait encore des hommes assez fous pour vouloir une nouvelle guerre; mais pourtant l'état des esprits est aujourd'hui plus mauvais en Europe qu'il ne l'était en 1914 et des incidents peuvent surgir.

A propos du problème financier, M. Caillaux a déclaré :

Equilibrer un budget en déficit de six milliards n'est pas un problème insoluble, mais nous avons commis une première faute.

En France, nous avons la manie de nous dénigrer et d'exagérer en nous dénigrant. Nous avons beaucoup trop crié sur les traits une situation financière que nous aurions dû accommoder entre nous sans en parler si haut.

La France a toujours trouvé de grands commis, mais les grands commis n'ont pas toujours été suivis. Il faut que ceux qui ont le pouvoir aient le courage de résister à deux forces : la bureaucratie, malgré ses grandes qualités, et les associations qui ont essaimé de toutes parts. J'ai été des premiers, aux côtés de Waldeck-Rousseau, à applaudir à la liberté d'association, même pour les fonctionnaires, mais, en ce qui concerne ceux-ci, ce droit, dans mon esprit, excluait le droit de grève et il ne vaut qu'autant que des intérêts particuliers légitimes sont placés sous le signe de l'intérêt général. L'Etat doit être indépendant de la bureaucratie et des associations. Le jour où ces associations prétendraient imposer leur volonté, le régime parlementaire aurait vécu.

Il faut faire des économies et réprimer la fraude. Il faudra peut-être reprendre quelques formules du passé. J'ai fait allusion au comité de salut public. Si la démocratie veut maintenir l'ordre et l'harmonie, elle devra imposer aux gouvernements l'obligation d'affirmer leur autorité ou elle devra décider de leur substituer d'autres organismes. C'est aux citoyens d'exiger que leurs parlementaires soient les défenseurs acharnés de l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Le *Temps* a cité, hier, en Dernières nouvelles, le discours que M. Louis Proust avait prononcé avant M. Caillaux.

A la ligue des contribuables de la Gironde

La Ligue des contribuables de la Gironde vient d'adopter un ordre du jour dans lequel, considérant :

1° Que le projet gouvernemental, tel qu'il a été publié par la presse, prévoit de nouveaux impôts plus ou moins camouflés;

2° Que la prétention de considérer comme « lois organiques » certaines lois mal conçues est inadmissible, seules les lois votées par l'Assemblée nationale étant organiques.

Elle demande à la Chambre des députés et au Sénat :

De repousser tout projet aboutissant directement ou indirectement à une augmentation quelconque des impôts.

Et :

1° De reviser ou de suspendre les lois dites sociales dont la répercussion s'est avérée trop onéreuse pour les finances nationales, la loi des assurances sociales, par exemple;

2° De proclamer que dans la situation tragique où se trouve la nation, aucune dépense de l'Etat ne doit être considérée comme incompressible;

3° De repousser le projet gouvernemental prévoyant un bénéfice de 1 milliard sur la frappe des monnaies d'argent.

Les opérations de la Caisse d'épargne

Voici les résultats, parvenus du 16 au 30 septembre, des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations :

Dépôts de fonds..... Fr.	70.902.238 16
Retraits de fonds.....	36.763.733 04
Excédents de dépôts....	34.138.505 12

En conséquence l'excédent de dépôts du 1er janvier au 30 septembre 1933 atteint 153 millions 113,318 fr. 55.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

Les faveurs de la chronique politique délaissent momentanément les rives du lac Léman pour se tourner, une fois de plus, vers le problème budgétaire, remis au premier plan de l'actualité par le discours que vient de prononcer à Périgueux M. Georges Bonnet. Sur des tons divers, on commente les déclarations du ministre des finances.

Voici le langage du *Journal des Débats* :

Il ne s'agit pas, pour le Parlement, de l'économie nationale. Il ne s'agit pas d'un équilibre vrai entre les dépenses et les recettes. Il s'agit de trouver, au jour le jour, l'argent pour les électeurs intéressants, c'est-à-dire pour ceux qui font ou sont censés faire la majorité. Ces électeurs, ayant pris conscience de la crainte qu'ils inspirent à leurs élus et n'étant pas obligés de comprendre très exactement le rapport qui existe entre l'intérêt public et leur intérêt particulier, sont portés à ne jamais faire de concession et, le syndicat aidant, à intimider les dirigeants. Ainsi l'Etat, au moment même où il se croit tout-puissant pour avoir absorbé le plus de fonctions et le plus d'argent possible, n'est plus rien : il tombe dans la servitude, car il dépend à la fois des employés qu'il paye et des contribuables qu'il exploite.

Nous doutons que M. Bonnet, quelle que soit sa bonne volonté, se dégage de cet engrenage.

Certes, M. Georges Bonnet a parfaitement raison de résister à l'inflation, déclare le *Quotidien*; mais :

Ceci acquis, tout n'est pas fait. On peut même dire que rien n'est fait. Il reste à trouver et à appliquer les moyens.

Car il ne suffit pas de proclamer : nous ne voulons pas d'inflation. Il faut encore agir pour que l'inflation ne devienne pas inévitable, et il faut agir d'une manière continue, cohérente.

Laisser la vie chère courir sur sa pente, sans rien tenter pour l'arrêter; laisser, par une politique économique à courte vue, le chômage ronger les activités individuelles et les ressources financières de l'Etat, des départements et des communes, est-ce combattre l'inflation?

Cet ultime effort préconisé par le ministre des finances exige de nouveaux sacrifices et tout particulièrement, écrit l'*Ere nouvelle* (éditorial), des réductions importantes dans les dépenses de l'Etat :

On veut croire que ceux à qui cet effort sera demandé sauront non seulement tenir compte des nécessités absolues de l'heure, mais aussi entendre avec raison leur propre intérêt. Si des économies suffisantes ne peuvent être réalisées tout est en effet remis en cause. De déséquilibre persiste et nous entraîne sur la pente de l'inflation, de la catastrophe. Est-il quelqu'un parmi les intéressés pour ne pas voir que son égoïsme le conduirait à sombrer alors dans la ruine générale?

M. Eugène Lautier (l'*Homme libre*) estime que M. Georges Bonnet a tenu les propos qu'il fallait :

Son discours traduit la formule brève de son président du conseil et ami : « Il faut être pour ou contre le franc. » Tout est là. Quand on s'est fait, comme MM. Edouard Daladier et Georges Bonnet, les champions de notre monnaie à la conférence de Londres, quand cette position adoptée avec énergie a tant servi le prestige du gouvernement et celui de la France, ce serait folie d'y renoncer pour éviter les risques inhérents à toute bataille parlementaire.

Que le gouvernement la livre avec résolution! Il la gagnera. Et, s'il la perdait, par impossible, ceux qui l'auraient livrée sortiraient grandis de cette épreuve. Si attaché que l'on soit au spectacle, il faut admettre la possibilité d'un entr'acte. Mais je n'y crois pas.

La situation de la trésorerie est encore excellente, remarque le *Bulletin quotidien de la société d'études et d'informations économiques* :

Le solde de l'emprunt anglais pourra être remboursé à la date fixée. Comme la livre a baissé, de mai à octobre, un profit apparaît pour le Trésor. En revanche, comme ce même Trésor est garant du cours des livres détenues par la Banque de France, il n'est pas certain qu'en fin d'année l'opération soit bénéficiaire. La question est d'ailleurs secondaire; et on peut se féliciter sans réserve que la liquidation ait été heureuse d'un emprunt risqué. Tout serait pour le mieux si le rappel des mauvais jours servait de leçon. Mais il semble qu'aucun danger ne compte s'il n'est pas immédiat. Quelle est pourtant la raison principale de la prospérité de la trésorerie? Elle tient à la position éminente du franc, elle est donc d'origine monétaire, et elle a forcément la fragilité inhérente à ces sortes de phénomènes.

CONSEILS GÉNÉRAUX

GARD. — Le conseil général, sur le rapport de M. Jean Bosc, sénateur, rapporteur général du budget, a voté de sérieuses économies, se traduisant par une diminution de plus de cinq centimes, grâce à l'abandon consenti par les conseillers généraux de diverses indemnités, à l'offre spontanée du personnel de subir les mêmes réductions que les fonctionnaires de l'Etat, et à de nombreuses compressions budgétaires. Ce résultat a été obtenu malgré le vote d'un secours d'urgence aux inondés, qui s'élève à 1,200,000 francs.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Le conseil général des Pyrénées-Orientales a élu son bureau, qui est ainsi composé : président, M. Jean Payra, député, socialiste; vice-présidents, MM. Joseph Roux, député, socialiste, et Denis, maire honoraire de Perpignan, radical.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Payra a proclamé son attachement à la paix et la nécessité de rechercher toujours la justice sociale et du travail.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le conseil général de la Seine-Inférieure a adopté par 33 voix contre 2 et 13 abstentions un rapport de M. de Beauvoir, sur le projet primitif de budget pour 1934. Le rapporteur dit notamment :

Il apparaît à votre commission des finances que des mesures de compression peuvent et doivent encore être réalisées. On ne peut plus faire appel à l'impôt, comme au temps de la prospérité; par ailleurs, l'emprunt, qui n'est pas une politique, augmente notre dette. C'est pourquoi votre commission vous propose : de ne plus faire d'acquisitions ou de constructions nouvelles; de réduire de 10 0/0 toutes les subventions sauf celles des œuvres de bienfaisance et d'assistance; de reviser le prix de journée des établissements départementaux; d'établir un contrôle plus sévère de ces établissements et d'y obtenir une gestion plus parcimonieuse; de demander au préfet de rappeler aux maires d'être très circonspects dans les admissions à l'assistance; de réduire les traitements et indemnités du personnel; d'instituer un contrôle plus sévère du chômage.

TARN-ET-GARONNE. — Au début de la session le président sortant, M. G. Bouniols, a été réélu pour la sixième fois à l'unanimité des votants. Dans son discours, il s'est prononcé catégoriquement pour la compression des dépenses, les économies substantielles, le rétablissement de l'équilibre sans recours à la fiscalité.

ARMEE

Cadre de réserve

L'intendant militaire de 1re classe des troupes coloniales Pouget, est nommé au grade d'intendant général de 2e classe et admis à la retraite.

MARINE

Commandement

Le capitaine de frégate Chardenot est nommé au commandement du contre-torpilleur *Chevalier-Paul*.

QUESTIONS SOCIALES

Dans les syndicats des P. T. T.

A la suite de la réunion tenue par le conseil de la fédération postale dont nous avons publié la résolution, les conseils nationaux des syndicats des agents, des employés et des ouvriers des P.T.T. se sont réunis hier. Ils ont approuvé les décisions de la fédération, notamment pour ce qui concerne les réductions de traitements ou indemnités des fonctionnaires.

Le Décor de la vie

A SAINT-OUEN (1)

Le plan de Saint-Ouen a été approuvé le 18 juin 1931. Le territoire de la commune s'appuie d'un côté à la Seine, de l'autre à la zone dite *non ædificandi* large de 250 mètres, qui s'étend au delà des anciennes fortifications; il s'intercale entre les communes de Clichy à l'ouest, de Saint-Denis à l'est. Il est divisé en deux dans le sens sud-ouest, nord-est par le boulevard Victor-Hugo que prolonge, au delà de la mairie, le boulevard Jean-Jaurès et, sur le territoire de Saint-Denis, le boulevard Anatole-France. Ce grand axe n'est autre que l'ancienne route de la Révolte, qui faisait communiquer directement Versailles avec Saint-Denis en évitant Paris. Louis XV, grand initiateur, d'ailleurs, en matière de routes, avait fait ouvrir celle-ci, particulièrement, parce qu'il gardait un mauvais souvenir de la révolte des Parisiens, en 1750. Même si la mémoire de cet événement est désagréable, et son étiquette subversive, il convenait de la préférer à Victor Hugo, Jean Jaurès, Anatole France, voire même Michelet, Blanqui, Berthelot, Vaillant, Emile Zola. Les noms de ces saints laïques, qui reviennent sans cesse dans l'onomastique banlieusarde, créent une confusion regrettable dans la singularité nécessaire des communes qu'aucun espace libre ne sépare. J'incline plus volontiers aux noms qui indiquent une direction et permettent au passant de savoir où il est : la rue des Bateliers, qui mène au fleuve, la rue Saint-Denis et la rue du Landit qui mènent à Saint-Denis, les avenues des Batignolles et de Montmartre qui mènent aux Batignolles ou à Montmartre, la rue de la Chapelle qui mène à la Chapelle.

Cette dernière coupe le boulevard Jean-Jaurès à la hauteur de la mairie, au delà de laquelle elle est prolongée, jusqu'à la Seine, par la rue de Paris, qui aboutit au pont et à l'île de Saint-Ouen. La rue de Paris divise en deux la partie nord de la commune, séparant le vieux Saint-Ouen, qui est au nord-est, des fameux docks et des usines Alsthom, qui se trouvent au nord-ouest. L'entrée de celles-ci est face à la mairie. Elles couvrent un rectangle de quelque vingt-quatre hectares, limité par la rue de Paris et la rue des Bateliers, à peu près parallèles, par le fleuve et par l'avenue Victor-Hugo : c'est l'emplacement de l'ancien champ de courses, auquel on accédait directement, jusqu'en 1917, par une voie de chemin de fer qui dessert l'usine, mais la sépare des terrains en bordure du quai de la Seine, dévolus à d'autres usines.

Je ne puis m'empêcher de regretter que le département ou la communue n'aient pas su ni voulu, quand il en était temps encore, acquérir ce champ de courses. Il eût assuré à Saint-Ouen la moitié des quarante-huit hectares d'espaces libres qui lui sont nécessaires, à raison de six mètres carrés par habitant, si l'on accepte le chiffre généralement admis par les urbanistes. Seules une absence totale de vue d'ensemble, une ignorance complète de l'urbanisme, l'incurie et la grosse ironie du régime touchant à ses prévisions d'avenir, empêchèrent cette acquisition. Je me console en partie quand je vois la manière décente dont l'Alsthom a occupé le terrain ; il y a une manière de beauté dans la distribution de ses bâtiments industriels. Ceux-ci laissent libre d'ailleurs une bande de terrain d'environ 4 à 5,000 mètres carrés en bordure de l'avenue Victor-Hugo. Le très actif maire et député de Saint-Ouen, M. Lecesne, guette cette parcelle sur laquelle il voudrait édifier une salle des fêtes. Il ferait mieux, à mon sens, de l'aménager en jardin public, d'autant qu'on y voit encore de beaux arbres, et de ménager ainsi un poumon au centre de sa cité.

Les bâtiments de l'Alsthom n'occupent qu'une moitié de son domaine. Elle a sagement laissé l'autre à la disposition de ses ouvriers qui y cultivent leurs jardins potagers de 100 mètres carrés chacun, d'un accès indépendant de l'usine, et pour leurs terrains de jeux et de sport. Si bien qu'en réalité, de cette superficie de 24 hectares, il faut déduire environ 12 hectares libres de construction. Souhaitons qu'ils le demeurent longtemps encore et que l'Alsthom n'éprouve pas le besoin, un jour, d'agrandir ses ateliers... Additionnés à la zone *non ædificandi*, large de 250 mètres, qui doit être récupérée en deçà des anciennes fortifications de Paris, ils formeraient peut-être le total nécessaire à Saint-Ouen pour respirer. L'atmosphère y est imprégnée d'odeurs et de fumées qui sont la preuve la plus nauséabonde de sa saturation industrielle. Saturation poussée à un tel point que les auteurs du plan d'aménagement n'ont guère trouvé de terrain disponible, environ un hectare et demi, qu'au lieudit des *Six-Arpents*, à côté d'une école.

On lira dans le *Bulletin municipal officiel* des 26 et 27 juillet 1933 le procès-verbal d'une délibération du Conseil général, qui est une merveille de bouffonnerie. Il s'agissait de savoir quelle commune du département de la Seine bénéficierait du legs Marmottan, qui consistait en une somme de 750,000 francs destinée à l'achat d'un terrain à usage d'espace libre dans la banlieue. Saint-Ouen a obtenu gain de cause; le legs

(1) *Cf.* le *Temps* des 5, 12, 19, 26 juillet; 2, 9, 16, 23, 30 août; 6, 21, 28 septembre 1933.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 4 OCTOBRE 1933

LA MUSIQUE

A propos du bicentenaire de la mort de François Couperin. — Au théâtre de la Porte-Saint-Martin : « le Petit duc », opéra-comique en trois actes, livret de Meilhac et Halévy, musique de Charles Lecocq.

De la correspondance volumineuse, qu'on a bien voulu m'adresser à la suite des derniers feuilletons sur le deuxième centenaire de la mort de François Couperin, trois lettres me paraissent plus particulièrement dignes d'attention : celles de MM. Henry Prunières, Julien Tiersot et Paul Brunold. Ces trois musicographes, considérés à plus d'un titre, se sont activement occupés des œuvres et de la mémoire de Couperin le Grand. Il est légitime que nous fassions état de leurs remarques sur la question qui nous occupe.

M. Henry Prunières, directeur de la *Revue musicale*, a publié diverses études critiques, de l'érudition la plus animée, sur Lully, Cavalli et la musique du dix-septième siècle. Voici la lettre qu'il m'envoie :

Mon cher confrère, bravo pour votre bel article sur Couperin! Les Français ne savent pas honorer leurs gloires musicales. C'est un scandale! Il en va de même pour Lully; on a laissé son centenaire passer sans rien faire et une belle conspiration du silence entoure mon effort pour ressusciter son œuvre dont j'ai déjà publié sept tomes... Mais revenons à Couperin et permettez-moi de relever une petite inexactitude qui s'est glissée dans votre article.

Les *Pièces d'orgue* de Couperin sont connues depuis très longtemps d'après les deux manuscrits de Versailles et du Conservatoire et ont été publiées dans une édition critique impeccable par André Pirro, vers 1898, dans la collection des *Archives de l'orgue*, de Guilmant.

Mon ami André Tessier a retrouvé à Carpentras un troisième manuscrit de ces *Messes* avec, dans les titres et nuances, quelques variantes. On s'en est servi pour la nouvelle édition, mais si vous comparez celle-ci avec l'ancienne, vous verrez que le texte musical est identique à celui des *Archives de l'orgue*.

En tête du fascicule des *Archives de l'orgue* vous trouverez une magnifique notice de Pirro sur Couperin, pleine de documents inédits et de vues profondes. Cette notice, que vous ne citez pas, a été amplement exploitée par les biographes de Couperin, ainsi que les découvertes ultérieures de Pirro qui, à lui seul, a bien trouvé les huit dixièmes des documents aujourd'hui connus sur la famille Couperin.

On semble ignorer que nous avons en Pirro, peut-être le plus grand érudit en musicologie qui soit au monde aujourd'hui. Toute l'Europe nous l'envie, mais ici personne ne semble soupçonner son importance. Il n'y a pas que les morts envers qui nous sommes ingrats!

Je suis sensible aux compliments que M. Henry Prunières veut bien faire du premier feuilleton qui a paru, dans le *Temps*, sur François Couperin. Mais je maintiens mon point de vue. En voulant relever « une petite inexactitude », notre excellent confrère semble se fourvoyer légèrement lui-même. Je répète que les deux *Messes d'orgue*, dont les copies ont été mises en vente, en 1690, avaient été attribuées, sans motif valable, à l'oncle de Couperin le Grand. André Tessier et M. André Pirro ont sagement agi en rendant à leur auteur véritable ces deux partitions. « Les deux *Messes d'orgue*, ai-je écrit, ont reparu à point. Nous ne possédions, en effet, aucune pièce d'orgue de celui qu'on s'accordait à tenir pour le meilleur organiste de son temps. »

Or, ce sont là les seuls ouvrages pour orgue de François Couperin, qui soient parvenus jusqu'à nous. Couperin le Grand n'était âgé que de vingt-deux ans lorsqu'il consentit à en répandre quelques copies dans le public. J'ai pu relire moi-même, dans le cinquième tome des *Archives de l'orgue*, ces deux *Messes d'orgue*. Alexandre Guilmant y a ajouté un morceau pour clavecin, qu'il a transcrit pour orgue.

Toutes les *Pièces d'orgue* de Couperin ne sont donc constituées que par les deux *Messes* en question, œuvres de jeunesse du grand musicien royal. Aussi bien, leur titre exact est : *Pièces d'orgue consistantes en deux messes*. On imagine facilement que Couperin le Grand, organiste de Saint-Gervais et de la cour, pendant une quarantaine d'années, a dû composer d'autres partitions pour orgue, dont aucune page ne nous est restée. Sans les deux *Messes*, dont Fétis, Danjou et M. Charles Bouvet lui ont même dénié la paternité, nous n'aurions aucun de ses ouvrages pour orgue (1).

M. Henry Prunières a fait une confusion en lisant mon article et m'a imputé étourdiment la « petite inexactitude » qu'il signale. J'ajoute que le cinquième tome des *Archives de l'orgue* a paru en 1904 et non « vers 1898 ». Enfin, j'ai cité M. André Pirro parmi les plus réputés musicologues qui se soient passionnés pour François Couperin et son œuvre. Si je n'ai pas fait allusion à sa préface pour *les Archives de l'orgue*, c'est uniquement parce qu'il m'eût fallu, pour être juste, rappeler, en même temps, les recherches et les révélations de Michel Brenet, Henri Quittard, André Tessier, Jules Ecorcheville, MM. Lionel de la Laurencie, Julien Tiersot... Je n'avais vraiment pas la place pour indiquer les mérites ni les découvertes de chacun d'entre eux. Je n'ai pu que réunir leurs noms, au début de mon étude, en signe d'hommage.

M. Julien Tiersot, qui a publié un livre des plus attachants sur *les Couperin* (2), me fait savoir, de son côté, qu'il a réédité deux sonates des *Nations*.

Vous y trouverez à la fois, écrit-il, la musique et tous les commentaires historiques ou techniques, qui finiront de vous éclairer sur un sujet dont vous avez commencé de si bien parler. Je vous rappelle que ces « Sonates ou Suites de symphonies », quatre suites comprises sous le titre général des *Nations*, ne sont connues que par deux seuls exemplaires en parties séparées, que je les ai mises en partition et en ai réalisé